



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 35
Voix favorables : 35
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 13/06/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 34 – DRT- 004

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de la faculté de droit et science politique*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la faculté droit et science politique ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Masters

MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DCEAI-2022-2023-V2

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Droit de la coopération économique et des affaires internationales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
En M2, les enseignements sont entièrement délocalisés au Vietnam. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
Capitalisation/conservation		
Une matière (MATI) porteuse d'ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
Compensation		
Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la coopération économique et des affaires internationales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	192	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE 4				20	20	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
		1 matières renforcée à choix:													
Matière	S2	Droit du marché interieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	1/ 2		Écrit	3h	
		2 matières au choix non choisies en renforcée													
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit du marché interieur	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S2	UE 5				8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui				Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
		1 option au choix													
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui				Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	UE 6				2	2	Oui	Oui						
		1 LV au choix (continuité avec S1)													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la coopération économique et des affaires internationales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	200			30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE 1 Droit de la coopération économique	100			15	15	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des intégrations régionales	20			3		Oui	Oui	CC&CT	CC=1 ; CT = 2		Écrit	5h	Ecrit de 5 heures sur une matière de l'UE
Matière	S1	Droit des investissements étrangers	20			3		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des marchés de partenariat	20			3		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des propriétés publiques	20			3		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de l'environnement et du développement durable	20			3		Oui	Oui						
UE	S1	UE 2 Droit du commerce international	100			15	15	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international économique	20			3		Oui	Oui	CC&CT	CC=1 ; CT = 2		Écrit	5h	Ecrit de 5 heures sur une matière de l'UE
Matière	S1	Droit de la concurrence	20			3		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des contrats internationaux et de l'arbitrage	20			3		Oui	Oui						
Matière	S1	Protection internationale de la propriété intellectuelle	20			3		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce électronique	20			3		Oui	Oui						
Semestre	S2	SEMESTRE 4	140	80		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE 3 Droit international et éthique des affaires	120			15	15	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé	20			3		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Grand oral ensemble des matières UE3 et matières non évaluées UE1 et UE2
Matière	S2	Droit des sociétés : gouvernance, éthique et compliance	20			3		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	20			3		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit social comparé	20			2		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit fiscal international et comparé	20			2		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international du crédit et des garanties	20			2		Oui	Oui						
UE	S2	UE 4 Formation à la recherche et professionnalisation	20	80		15	15	Oui	Oui						
Matière	S2	Méthodologie de la recherche	20			1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Séminaires pratiques		40		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Anglais des affaires		40		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
		1 voie au choix													
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		rapport de stage et soutenance ou un mémoire inspiré de thématiques rencontrées lors du stage
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire				10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		mémoire de recherche et soutenance
		TOTAL ANNUEL	340	80		60	60								